

## Avenant n°1

### Convention Pluriannuelle d'Objectifs 2022-2023

### Avec l'association Eau et Rivières de Bretagne

---

#### **Entre**

Guingamp-Paimpol Agglomération, dont le siège est établi 11 rue de la Trinité, 22200 Guingamp, représentée par Monsieur Vincent LE MEAUX, son Président, dûment habilité à cet effet par délibération du Conseil d'Agglomération du 8 mars 2022 et du 11 avril 2023.

#### **D'une part,**

#### **Et**

L'association Eau et Rivières de Bretagne régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901, dont le siège social est situé au 2 rue Crec'h Ugen 22810 Belle-Isle-en-Terre, représenté par son Président, Monsieur Alain BONNEC dûment habilitée à l'effet des présentes en vertu de .....

#### **D'autre part,**

#### **PREAMBULE**

Guingamp-Paimpol Agglomération est compétente en matière d'« Education à l'environnement et à l'écocitoyenneté » et notamment pour :

- la coordination et la mise en œuvre d'actions de sensibilisation et d'éducation à la protection de l'environnement et à l'écocitoyenneté,
- le soutien aux projets et aux actions contribuant par leur contenu et leur dimension, à l'éducation, à l'environnement et à l'écocitoyenneté,
- la gestion d'équipements publics communautaires contribuant à l'éducation à l'environnement, à la protection de l'environnement et à l'écocitoyenneté.

A ce titre, l'Agglomération a aujourd'hui sur le territoire communautaire 4 sites et maisons nature :

- Le Centre Régional d'Initiation à la Rivière à Belle-Isle-en-Terre,
- Le Centre Forêt Bocage à La Chapelle Neuve,
- La Maison de l'Estuaire à Plourivo,
- Le Palacret à Saint-Laurent.

Guingamp-Paimpol Agglomération a décidé de mettre à disposition complète le Centre Régional d'Initiation à la Rivière en 2022. A cet effet, un appel à candidature a été lancé du 8 au 30 décembre 2021. A l'issue de cette procédure, la candidature de l'association Eau et Rivières de Bretagne a été retenue.

Le projet porté par l'association au sein de la structure du Centre Régional d'Initiation à la Rivière s'inscrit dans les ambitions du projet de territoire déclinées ci-après :

- Viser l'excellence environnementale
- Rendre l'agglomération accueillante et innovante pour bien y vivre
- Offrir un service équitable et de qualité à l'ensemble des habitants du territoire
- Favoriser un développement harmonieux et solidaire de notre territoire

De plus, le projet éducatif et les actions d'éducation, de sensibilisation et de formation professionnalisante et non professionnalisante, menées par l'association Eau et Rivières de Bretagne au Centre Régional d'Initiation à la Rivière de Belle-Isle-en-Terre s'intègrent dans le cadre défini par l'Agglomération en matière d'éducation à l'environnement et à l'écocitoyenneté.

Enfin, conformément à ses statuts, l'association Eau et Rivières de Bretagne a pour objectifs, au sein du Centre Régional d'Initiation à la Rivière d'œuvrer pour l'éducation à l'environnement.

### ARTICLE 1 : OBJET DE L'AVENANT

Le présent avenant a pour objet l'évolution de la subvention de l'année 2023 versée par l'agglomération à Eau et Rivières de Bretagne pour la gestion du Centre Régional d'Initiation à la Rivière et d'apporter des précisions sur les justificatifs attendus.

### ARTICLE 2: CONDITIONS DE DETERMINATION DE LA SUBVENTION

Afin de soutenir l'action d'éducation à l'environnement de l'association réalisée au Centre Régional d'initiation à la Rivière, une subvention annuelle de 60 000 € sera versée à l'association pour l'année 2023.

### ARTICLE 3 : JUSTIFICATIFS

L'association s'engage à fournir au début de 2023 (premier trimestre) les documents suivants :

- Le rapport d'activités - année N-1
- Le bilan financier - année N-1
- Le budget prévisionnel - année N

Les documents devront concerner spécifiquement l'activité du Centre Régional d'Initiation à la Rivière de Belle-Isle-en-Terre et non pas l'ensemble de l'activité de l'association.

Fait à ....., le .....

*En deux exemplaires originaux.*

Pour Guingamp-Paimpol Agglomération  
Le Président,  
Vincent LE MEAUX

Pour l'association Eau et Rivières de Bretagne  
Le Président,  
Alain BONNEC